

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25<sup>ème</sup> année - N°4683 - Jeudi 08 Août 2024 - Prix : 200 Fc

DÉCRET SUR LES PRÉROGATIVES DU SGG :

## "C'est une violation de la Constitution"



Dr Mohamed Rafsandjani, docteur en droit public à l'Université de Toulon.



Yhoulam Athoumani, juriste et membre du mouvement Les nouveaux democrates des Comores.

Tombé en début de soirée de ce mardi 06 août, le décret relatif aux prérogatives du Secrétaire général du gouvernement suscite des interrogations et le débat ne fait que commencer. Pour mieux comprendre les implications de ce texte, nous avons interrogé Yhoulam Athoumani, juriste et membre du mouvement Les Nouveaux Démocrates des Comores, ainsi

que Dr Rafsandjani Mohamed, juriste et docteur en droit public à l'université de Toulon. Leurs analyses offrent un éclairage précieux sur les points forts et les éventuelles lacunes de ce texte qui octroie des pouvoirs accrus à Nour El-Fath Azali nommé SGG

LIRE SUITE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

**02 Swafar 1446**  
**Prières aux heures officielles**  
**Du 06 au 10 Août 2024**

**Lever du soleil:**

**06h 25mn**

**Coucher du soleil:**

**18h 02mn**

Fadjr : **05h 12mn**

Dhouhr : **12h 17mn**

Ansr : **15h 16mn**

Maghrib: **18h 05mn**

Incha: **19h 19mn**





## COMORES/CHINE :

## La Chine propose la mise en place d'une centrale solaire à Ngazidja

L'ambassadeur de la République Populaire de Chine a organisé une conférence de presse ce mardi. Guo Zhijun a annoncé que son pays est prêt à accompagner les Comores dans la mise en place d'une centrale solaire dans le sud de Ngazidja.

Les comoriens vivent des jours difficiles ces derniers temps, marqués par une pénurie d'eau mais aussi des délestages électriques intempestifs. Dans une conférence de presse tenue ce mardi 6 août, l'ambassadeur de la Chine à Moroni a proposé au gouvernement comorien la mise en place d'une centrale solaire au sud de Ngazidja. « Nous savons tous qu'il n'y a pas de développement sans énergie. C'est pourquoi nous avons proposé au gouvernement comorien la mise en place d'une centrale solaire de 500 000 KWh dans le sud de Ngazidja. Les études de faisabilité

sont déjà finies et le rapport soumis au gouvernement. Maintenant nous attendons leur réponse », avance-t-il. Ce dernier souligne qu'une fois l'accord accepté, il sera intégré dans le réseau de SONELEC.

Le diplomate chinois a rappelé l'ouverture des produits comoriens sur le marché comorien depuis 2023 et annonce que des discussions sont en cours pour renforcer davantage cette relation. « Les produits comoriens auront un traitement particulier en Chine. Nous allons faire une franchise de 98% afin de stimuler la dynamique économique des Comores tout en créant des revenus pour la population », souligne-t-il. Et d'ajouter : « A chaque grande exposition en Chine, nous mettons à disposition des stands pour les comoriens ».

C'était aussi l'occasion pour l'ambassadeur de Chine d'évoquer le Sommet du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA) 2024 qui

se tiendra du 4 au 6 septembre à Beijing. Le thème du sommet est « S'associer pour promouvoir la modernisation et construire une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de haut niveau ». Le Sommet du FCSA de cette année tiendrait sa quatrième édition, au cours duquel les deux parties renouvelleraient conjointement leur amitié, discuteraient de la coopération et tracerait les grandes lignes de l'avenir. Il a par ailleurs annoncé que l'année prochaine, la Chine et les Comores vont célébrer leur 50e anniversaire de l'établissement des relations entre les deux pays. Beaucoup d'activités sont prévues pour marquer cet événement.

Tout au long de son intervention, Guo Zhijun a rappelé les objectifs généraux de l'approfondissement plus poussé de la réforme sur tous les plans afin de continuer à perfectionner et à développer le régime socialiste à la chinoise et de pro-



Au milieu Guo Zhijun, ambassadeur de la Chine aux Comores.

mouvoir la modernisation du système et de la capacité de gouvernance de l'Etat. Selon lui, la Chine veut d'ici 2035 instituer complètement un système d'économie de marché socialiste de haut niveau, améliorer le régime socialiste à la chinoise,

moderniser pour l'essentiel le système et la capacité de gouvernance de la Chine et réaliser dans l'ensemble la modernisation socialiste.

MY

## CONSTRUCTION DU PORT DE BANGOMA À MOHÉLI

## 90% des travaux d'étude sont réalisés

Dans une conférence de presse ce mardi 06 août, le coordinateur du projet Inter-Connectivité maritime des Comores (PICMC) Mohamed Mmadi Ahamada a rassuré que les travaux d'études sont très avancés, à hauteur de 90%. Et après achèvement de ces études, les travaux de construction du port débiteront et ce chantier va durer trois ans.



Quelques mois après la signature du contrat avec la société égyptienne The Arab contractor, le coordinateur du projet Inter-Connectivité maritime des Comores (PICMC) Mohamed Mmadi Ahamada nous fait l'état d'avancement des travaux d'études. Lors d'une conférence de presse lundi 6 août dernier, ce dernier a rassuré que les travaux d'études sont très avancés, à hauteur de 90%. Et une fois que ces études seront finies,

les travaux de construction du port de Bangoma à Mohéli débiteront et cela prendra trois ans. « C'était en janvier dernier qu'on a signé le contrat avec une entreprise égyptienne, Arab Contractor, pour la construction du port de Bangoma à Mohéli. Mais, ce qu'il faut savoir ce contrat stipule deux choses : il y a

l'étude et la construction. Nous ne pouvons pas entamer la construction sans faire des études préalables. C'est un grand projet pour le pays. Un grand chantier, car on parle d'une construction d'un port qui va coûter des milliards de nos francs. Donc, il faut bien étudier tous les paramètres », explique-t-il.

Et de poursuivre « nous avons signé le contrat depuis le 23 janvier, l'entreprise devait accomplir les travaux d'études. La société n'a pas encore achevé l'étude. On ne peut pas se précipiter et démarrer les travaux de construction, sans que les études ne soient effectuées. C'est un financement de la Banque mondiale, il y a des conditions à respecter. Si nous ne respectons pas les conditions, la Banque peut retirer son financement. C'est pour cela qu'on veille à ce que toutes les conditions soient réunies afin d'aller au niveau de construction ».

« Comme je l'avais expliqué, dans un premier temps, la société doit réaliser l'étude et prospection. C'est-à-dire, que je tiens à rassurer que les travaux d'études sont très avancés. Bientôt ces travaux seront finis. Nous avons engagé une équipe d'observation qui travaille en suivant l'évolution de ces études. Et

une fois que ces études seront finies, les travaux de construction du port débiteront et cela prendra trois ans. Et le budget de la construction est de 30 milliards francs comoriens », conclut-il.

Pour rappel, le projet Inter-connectivité maritime des Comores, financé par la Banque mondiale vise à l'amélioration de la résilience, la connectivité et la sécurité du transport maritime inter-îles, à travers la construction du port de Bangoma et des petits ports de liaisons, qui font partie des principales priorités du gouvernement dans sa politique de l'émergence à l'horizon 2030. Il vise non seulement à améliorer la croissance économique, mais aussi à renforcer l'unité et la cohésion sociale tout en développant l'économie bleue.

Nassuf Ben Amad

## VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

## Ngazidja: 142 cas entre janvier et juillet 2024

« Le service d'écoute de Ngazidja a enregistré 142 cas de violences confondues à savoir violences sexuelles, économiques, physiques, psychologiques et culturelles,

entre janvier et juillet 2024, contre 143 cas l'année dernière sur la même période ». Voilà le constat alarmant que fait Mradabi Mziarani, responsable du service d'écoute de Moroni.

Le bilan de l'année 2023, au niveau de Ngazidja, fait état de 239 cas, sur 703 enregistrés au niveau national. Des chiffres qui inquiètent. « Nous espérons que cette année, les cas vont diminuer ». Rien que cette année, entre janvier et juillet 2024, selon Mradabi Mziarani, le service d'écoute de Ngazidja a enregistré « 142 cas de violences toutes formes confondues, à savoir violences sexuelles, économiques, physiques, psychologiques et culturelles. »

Les services d'écoute alertent sur le nombre de cas élevé de violences sexuelles sur mineurs, en plus des violences exercées sur les femmes qui seraient « moins dénoncées par

rapport aux violences faites aux enfants ». « C'est maintenant que certaines femmes osent dénoncer leurs bourreaux. Certains interdisent même les femmes victimes de violence conjugale de demander le divorce au motif qu'elles iroient en enfer », explique ce responsable pour qui la sensibilisation est capitale.

C'est dans cette optique qu'avec l'appui de l'Unicef, le service d'écoute continue de mener des actions de sensibilisation dans les villages. Une action salutaire qui est facilitée par l'ouverture des différents services d'écoute à Ngazidja notamment. Après celui de Foubouni en 2019 et de Mitsamiouli en 2022, suivra celui de Koimbani Oichili « prochainement ». Toujours selon Mradabi Mziarani, impliquer les adolescents à la sensibilisation est primordial étant donné qu'ils sont les plus touchés.

« Afin de prévenir et diminuer les cas de violence, on appuie des clubs d'adolescents

dans les établissements scolaires et au niveau communautaire comme dans les associations des villages ou les clubs de foot, basket ou autres. Je salue l'initiative de la nouvelle loi contre les violences car grâce à sa promulgation, les sanctions sont adaptées au crime commis. Pour la loi, il y a une évolution et on espère que dans la pratique, ils vont prendre en compte tout ce qui a été stipulé », confie celui qui espère toujours un changement de comportement. Pour joindre les services d'écoute, il suffit d'appeler le 1760 pour Huri ou le 1710 pour Telma, un service gratuit et anonyme qui permet de sauver des vies. Notons que le pays a adopté en décembre 2020 un nouveau code pénal criminalisant les actes d'agression sexuelle, promulgué en février 2021.

Mohamed Ali Nasra



Mradabi Mziarani, responsable du service d'écoute à Ngazidja.



## DÉCRET SUR LES PRÉROGATIVES DU SGG :

**"C'est une violation de la Constitution"****Suite de la page 1**

**Question : Le chef de l'État vient de signer un décret dans lequel les prérogatives du Secrétaire général du gouvernement semblent être renforcées. Votre réaction ?**

**Dr M. Rafsandjani:** Intrinsèquement, le secrétariat général du gouvernement est un poste à forte consonance technique. Cependant, il se trouve que son titulaire semble lui accorder une aura politique importante, fait de hiérarchie, d'autorité voire à certains égards d'initiative politique. Ce décret, semble-t-il, avait pour objectif d'accorder le fait au droit. Mais c'est au prix d'une modification du paradigme de base de nos institutions. Il entérine dans les textes des prérogatives qui sont en inadéquation avec le régime présidentiel posé par notre constitution rapprochant le SGG des prérogatives d'un chef de gouvernement et même à certains égards d'un chef des gouverneurs. C'est inquiétant pour l'équilibre des institutions surtout qu'une refonte d'une telle ampleur contribue à modifier le régime de la

Constitution. Quitte à le transformer en Premier ministre, il eût fallu réviser la constitution avec l'intervention du pouvoir constituant souverain à savoir le peuple et assumer la migration vers un régime parlementaire.

**Yhoulam. A :** Ce décret est illégal et viole manifestement notre Constitution. Pour donner un exemple, ce décret viole le principe de l'autonomie des îles et porte atteinte à la légitimité et à l'indépendance des gouverneurs. Je rappelle que ces derniers sont élus au suffrage universel direct et qu'ils jouissent, selon la Constitution, de la libre administration et de l'autonomie de gestion. Or, le décret que je conteste précise, à son article 36, que tous les arrêts des gouverneurs sont visés d'abord par le SGG sous peine de nullité avant leur publication au journal officiel. Comment peut-on permettre à un SGG, puissant qu'il soit, de remettre en cause la libre administration des îles autonomes ? C'est du jamais vu dans un État de droit.

**Question : Un point central des débats concerne le pouvoir du Secrétaire Général du**

**Gouvernement d'évaluer et de contrôler les ministres. Pensez-vous qu'il s'agit d'un abus de pouvoir ou est-ce une mesure parfaitement légitime ?**

**Dr M. Rafsandjani:** Un abus, c'est peu dire. En réalité, tout dépend de ce qu'on entend par contrôler et évaluer. Si cela suppose que les ministres sont responsables devant le SGG, qu'ils doivent obtenir sa confiance et rendre des comptes sur la politique menée, c'est plus qu'un abus, c'est une violation de la Constitution. La Loi fondamentale est assez claire sur la question. Aux termes de son article 72, contrôler l'action du gouvernement est une prérogative de l'Assemblée de l'Union. Et l'autre autorité devant laquelle l'action du gouvernement pourrait être évaluée, c'est le Président de la République directement dans la mesure où c'est lui qui nomme et donc lui qui révoque les ministres. Le pouvoir de révocation, que ne dispose pas le SGG, suppose en effet un pouvoir d'évaluation et de contrôle. On imagine mal qu'un tel privilège puisse échapper au chef de l'État ou au Parlement même par une délégation volontaire de son

titulaire.

**Yhoulam. A :** le fait que le SGG puisse évaluer les membres du Gouvernement constitue une humiliation à l'endroit de ces ministres. Et là encore une fois, ce décret a violé notre Constitution, en ce sens qu'il fait du secrétariat général du gouvernement, une entité supra-gouvernementale. Or, cette entité n'a même pas été prévue par la Constitution ni même par aucune loi. Le fait de permettre au SGG d'évaluer les ministres suppose qu'il devient leur supérieur hiérarchique. Ce qui est contraire à la Constitution. Je rappelle que ces ministres sont nommés par le président. Celui-ci est aussi chef du gouvernement. Il est le seul donc de pouvoir coordonner l'action gouvernementale. Déléguer ce pouvoir à un SGG relève d'une absurdité totale.

**Question : Est-ce que c'est un décret ou une loi qui doit modifier lesdites prérogatives ?**

**Dr M. Rafsandjani:** L'institution elle-même de SGG n'est prévue ni par la constitution ni par la loi. Les seuls textes qui régissaient cette dernière étaient jusqu'à

présent des actes réglementaires, il n'y a donc pas de contre-indication particulière que ces prérogatives soient amendées par décret. Ce n'est pas la première fois, le décret du 17 décembre 2014 a aussi été modifié par décret en 2016. Cependant, la hiérarchie des normes fait du décret l'acte normatif le plus bas de la pyramide et son contenu se doit donc de respecter les lois et surtout la Constitution. Or, comme évoquées plus haut, certaines prérogatives sont potentiellement en contradiction avec les exigences de la Constitution.

**Yhoulam. A :** il y a trois possibilités : soit de saisir la Cour suprême (section administrative) en vue d'obtenir son annulation pour illégalité. Soit le président retire son décret et édicte un nouveau décret conforme à la Constitution. Soit d'attendre que l'Assemblée nationale adopte un texte d'organisation du secrétariat général du gouvernement et qui préciserait les missions du SGG. Pour ma part, Azali doit revoir son décret le plus rapidement possible.

**Propos recueillis par Andjouza Abouheir**

## PATRONAT/IMPÔTS :

**Le secteur privé demande l'équité fiscale**

*Une rencontre a eu lieu entre le directeur général des impôts et les organisations patronales pour échanger sur le recouvrement de la taxe sur la consommation. Et le patronat a demandé l'équité fiscale et la mise en place d'un cadre de concertation technique pour la mise en place de la TC dans l'équité.*

Le directeur général des impôts a rencontré les organisations patronales ce mercredi matin. Ils ont échangé longuement sur le recouvrement de la taxe sur la consommation (TC) mais aussi des relations entre les deux parties. D'emblée, le patronat a pointé du doigt le danger de cette taxe si elle n'est pas appliquée dans les meilleures procédures. « Comme on dit, la TC est pour le consommateur mais pas l'importateur. Dans cette procédure engagée par la DGI, l'importateur, le grossiste et le détaillant devraient payer la TC. Et tout cela ne peut que se répercuter sur le consommateur final. C'est pourquoi nous avons haussé le ton afin de trouver une solution », prévient Sitti Djaouharia Chihabidine, la présidente de la Nouvelle OPACO.

Son caractère cumulatif entraîne une augmentation significative d'au moins 20% des prix à la consommation, alimentant l'inflation. De plus, elle ne s'applique pas à tous les opé-

rateurs économiques de manière équitable, créant ainsi une distorsion de concurrence. C'est ainsi que la Nouvelle OPACO, le SYNACO et le MODEC montrent que la lutte contre l'économie informelle doit être un préalable et mieux ciblée. « Nous demandons une équité fiscale. Si l'élargissement de l'assiette fiscale est nécessaire eu égard aux engagements pris par l'État vis à vis de l'OMC, de la ZLECAF et du COMESA, il doit se faire de manière pédagogique, progressive et équitable », souligne le communiqué conjoint publié la veille (Lire La Gazette du mercredi 7 août 2024).

Lors de cette rencontre sollicitée

par le Directeur général des impôts, les deux parties ont décidé de mettre en place une coopération entre la DGI et les organisations patronales, un cadre de concertation technique qui permet d'instituer la TC conformément aux textes en vigueur, la signature d'un protocole d'entente mais aussi initier l'informel à payer leurs taxes. Les conférenciers rappellent que « la fiscalité doit être un outil de développement économique et non un frein à l'activité des entreprises ». Cette alerte lancée par les opérateurs économiques sera-t-elle entendue par les pouvoirs publics ?

MY



Le patronat devant la presse.

## DIASPORA DAYS :

**Business Talk, le point fort des échanges**

*Le Business Talk, une plateforme d'échanges mise en place pour sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat et l'investissement aux Comores a été exposé le 05 août dernier au Comor'Lab. Cet événement consistait à échanger avec les membres de la diaspora sur l'environnement des affaires dans le pays.*

Cette séance d'exposé a été organisée lundi 05 août dernier dans les locaux de ComorLab par l'Union des chambres de commerce (Uccia) en collaboration avec l'Agence nationale

pour la promotion des investissements (Anpi). Devant la presse, Djamil Boinali, secrétaire général de l'Uccia a déclaré : « dans le cadre des journées de Diaspora days, la Chambre de commerce et ses partenaires plus particulièrement Comor'Lab, nous avons organisé le business talk. Cet événement consiste à échanger avec les membres de la diaspora sur l'environnement propre de l'économie et les opportunités offertes à la diaspora dans le domaine du numérique ». Et de poursuivre « Comor'Lab est l'écosystème des numériques dans le pays et il invite la diaspora pour

échanger sur les plateformes d'entrepreneuriat, l'investissement et l'inclusion financière dans le pays. »

Cet événement a permis à Youssouf Abdoul Madjid, directeur des opérations de Comor'Lab de présenter l'application DARAJA. « Il s'agit d'une application réservée aux étrangers qui viennent aux Comores. Elle facilite les services disponibles aux Comores. Elle facilite l'entrepreneur issu de la diaspora qui veut investir dans le pays ». Et de détailler : « Daraja veut dire un pont. Donc on s'est mis d'accord de créer un service efficace entre l'entrepreneur et les activités disponi-

bles aux Comores et elle est basée sur l'expérience ».

Pour rappel, l'événement a été organisé dans le cadre de l'organisation de Diaspora Days 2024, Comor'Lab organise le Business Talk sous le thème « entreprendre aux Comores ; opportunités, défis, et procédures ». Le Business Talk a été la première activité de l'événement pour favoriser la mise en place pour sensibiliser et promouvoir l'entrepreneuriat et l'investissement aux Comores.

**Kamal Gamal**



3<sup>E</sup> ÉDITION DU SALON DE L'ÉTUDIANT

## Une réussite à Moroni

La troisième édition du salon de l'étudiant a eu lieu le 03 août dernier avec la participation des centres de formation, des agences comme Expertise France et d'autres structures dans le but d'apporter une pierre à l'édifice sur les activités initiées par l'association Twamaya ya mawudu. Pour les organisateurs, cet événement a un impact positif sur l'avenir et la réussite des jeunes scolarisés ou non scolarisés.

Plus de 250 jeunes ont participé à l'Institut universitaire (IFERE) à la troisième édition du salon de l'étudiant. Organisé le samedi 03 août dernier par l'association « Twamaya ya mawudu », ce salon avait comme objectif d'accompagner les jeunes à trouver leur orbite professionnelle. L'événement a vu la participation des centres de formation telles que CFOTEC (Centre de formation technique), CFIP (Centre de formation et d'insertion professionnelle), Axian group, CYPUS international university, Maison de l'emploi, Sowo la Hazi, Msomo na Hazi, American Corner et d'autres structures. « Cette édition est très différente par rapport aux précédentes, par l'afflux des jeunes. Ensuite, on a mobilisé des bus de la gendarmerie pour transporter les jeunes depuis leurs localités respectives jusqu'au lieu de l'événement. Et enfin, plusieurs centres de formation y ont pris part. C'est aussi un événement qui a un impact majeur sur la réussite des étudiants car les stands sont animés

par des spécialistes de tous les domaines d'études et je crois que les jeunes vont poser toutes sortes les questions », a déclaré Azir Younoussa, président de l'association.

Les participants ont montré leur satisfaction concernant l'organisation du salon. « Je suis étudiant en géographie. J'attends de cet événement les procédures me permettant de poursuivre les études à l'étranger. J'ai consulté les stands appropriés et j'ai été orienté de façon extraordinaire », s'est réjoui Azali Msaïdie natif de Bambani Hambou. Pour Mariam Abdou, « c'est la première fois que je participe à ce salon. J'ai consulté le stand American Corner, on m'a proposé une formation me permettant de parler anglais au bout de trois mois. Ça m'a beaucoup impressionné car j'aime beaucoup la langue anglaise

». Lors de ce rendez-vous annuel, Laurent CHABRUT directeur Pays (Comores) coordinateur régional océan Indien, un des principaux bailleurs de l'événement a salué l'initiative de Twamaya ya mawudu. « Je tiens à remercier l'association Twamaya ya mawudu et Comores initiative. Ce dernier est un projet financé par l'Agence française de développement (AFD) que nous mettons en œuvre pour accompagner le gouvernement comorien à renforcer la filière de formation professionnelle et l'amélioration d'infrastructures. Cet événement a un impact positif sur l'avenir des étudiants et cela se remarque par l'influence des participants et leurs demandes. C'est un événement capital pour l'avenir des jeunes comoriens ».

Présent au rendez-vous, le



Bacar Mvoulana au salon de l'étudiant.

ministre de l'éducation nationale Bacar Mvoulana se dit satisfait. « Lors de ma visite dans les stands j'ai été ébloui par plusieurs projets initiés par des jeunes comoriens. Il y'a un espoir sur plusieurs domaines d'études et de formation à tel point que je me porte avocat de cet événement auprès du gouverne-

ment. Ce sont des initiatives qui méritent l'accompagnement de l'État. » Pour rappel, cette 3<sup>e</sup> édition se déroule en deux manches celle de Moroni, ensuite celle de Mutsamudu prévue le 07 septembre prochain.

Kamal Gamal

RÉSULTAT DU BAC, 2<sup>E</sup> GROUPE ANJOUAN :

## Une réussite de 100 %

Les 1472 candidats, soit 26,19% autorisés à passer les épreuves du deuxième groupe, sont tous admis. Ce résultat confirme le taux global de 45,76%, soit 2572 bacheliers.

Les résultats du deuxième groupe du baccalauréat sont tombés ce mardi 06 août à Anjouan. Tous les candidats autorisés sont définitivement admis. Le président du Jury, Dr Abdou Satar Mihidjay, a appelé les futurs bache-

liers à se concentrer sur l'année à venir, soulignant que « 2025, c'est demain ». Il a été soutenu par le directeur régional de l'Office des examens et concours, Nadhufdine Youssef. Ce dernier précise que « le travail exceptionnel réalisé cette année, traduit le processus d'un travail de titan ».

Et de poursuivre : « il est encourageant de voir un taux de réussite aussi élevé parmi les candidats autorisés à passer aux épreuves du deuxième groupe, démontrant leur

détermination et leur capacité à bien se préparer. Les félicitations vont à tous les nouveaux bacheliers pour leurs efforts et leurs succès, ainsi qu'aux enseignants, aux parents et aux responsables éducatifs qui les ont soutenus tout au long de leur parcours. »

Les candidats qui n'ont pas réussi cette fois-ci sont encouragés à redoubler d'efforts, à identifier leurs faiblesses et à travailler sur celles-ci pour améliorer leurs performances à l'avenir. Pour rappel, cette année,

sur les 5801 candidats inscrits, 5420 se sont présentés aux épreuves, et parmi eux, 1100 ont été admis, ce qui représente un taux de réussite de 19,57%. 1472 candidats, soit 26,19% de ceux autorisés à passer aux épreuves du deuxième groupe, ont été admis avec un score parfait de 10/10, portant le taux de réussite final à 45,76% soit 2572 bacheliers.

Younès

## RÉSULTATS BAC DEUXIÈME GROUPE - MOHÉLI

## Sans surprise, tout le monde est admis

Les résultats du deuxième groupe de l'examen du baccalauréat à Mohéli sont connus depuis le lundi 05 août. Tous ceux qui étaient autorisés à repasser les épreuves du deuxième groupe ont été définitivement déclarés admis.

Les épreuves du deuxième groupe du baccalauréat jadis stressants pour les candidats car ne constituaient pas un combat gagné d'avance, sont devenues une formalité depuis quelques années. À Mohéli, les 395 candidats autorisés à passer l'orale sont sans surprise définitivement déclarés admis. Avec les 232 admis dès le premier groupe, cela totalise 627 bacheliers cette année toutes séries confondues au centre de Fomboni, sur 1218 candidats présentés soit un taux de 51,48%.

Certains enseignants demandent la suppression carrément de ces oraux pour les remplacer par un pourcentage de la moyenne annuelle de la classe. « Ce qui permettrait aux élèves candidats d'être au moins assidus et persévérants en classe »,

dira Soulé Hamada un professeur d'Arabe au lycée de Fomboni. Même son de cloche pour Mohamed Abdallah professeur de physique en terminale à l'école privée Maleze et au lycée de Fomboni, qui proposerait la suppression de ces épreuves du deuxième groupe pour déclarer admis dès le premier groupe tous ceux qui devaient repasser les oraux. « Cependant le manque à gagner

doit être versé aux indemnités des surveillants et correcteurs qui crient toujours contre leur traitement » précise-t-il.

Le proviseur du Lycée de Fomboni Mohamed El Fakir Lahadji propose quant à lui, une réunion de réflexion avant les assises nationales sur l'éducation nationale prévues dans quelques semaines. Cette réunion aurait comme

objectif, selon le proviseur, de voir ensemble ce que chacun peut réellement contribuer pour rehausser le niveau des élèves qui chute chaque année. « Espérons que ces assises nationales puissent apporter quelque chose sinon ce serait un désastre pour l'éducation aux Comores », dira un instituteur.

Riwad



La Gazette des Comores  
Fondateur et Directeur général  
Said Omar Allaoui  
Directeur de la publication  
Elhad Said Omar  
Rédactrice en chef  
Andjouza Abouheir  
Secrétaire de rédaction  
Toufé Maecha  
Rédaction  
Mohamed Youssef  
Sanaa Chouzour  
A. Mmagaza  
M.I.M Abdou  
Nassuf Ben Amad  
Kamal Gamal Abdou  
Nabil Jaffar  
Riwad  
A Bardraoui  
Mohamed Ali Nasra  
Mise en page  
Abdouchakour Aladi Nourou  
Responsable commercial  
Mariama Mhoma  
Documentation archiviste  
Hadidja Abdou  
Photographe / Site Web  
Mohamed Said Hassane  
Impression  
Graphica Imprimerie  
www.lgazettedescomores.com  
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



## JO DE PARIS 2024 :

## Maesha Saadi, objectif pleinement atteint

Elle est l'athlète comorien de sexe féminin à être descendu pour la première fois sous les trente secondes dans le 50m nage libre en grand bassin. La jeune nageuse qui avait un chrono de 35s obtenu à Budapest en Hongrie, lors du dernier championnat du monde a explosé son propre marque pour rentrer dans le club des athlètes en dessous des trente secondes. Une performance remarquable, vu son âge et son entrée tardive dans la natation.

Placée à la ligne dos numéro huit, la nageuse comorienne a créé la surprise en gagnant sa série, une première pour un athlète comorien dans l'histoire des jeux olympiques. Si cette première place ne lui a pas permis de se qualifier pour les tours suivants, elle démontre néanmoins les progrès que la jeune athlète de 17 ans réalisés depuis son départ pour la France où elle s'entraîne auprès de Marc-Olivier Froger au club Vienne



Maesha et sa famille

Condrieu Olympique dans la région lyonnaise. Bénéficiant d'une bourse olympique obtenue grâce au Comité Olympique et Sportifs des Iles Comores, Maesha évolue désormais dans les meilleures conditions de préparation tout en poursuivant ses

études où elle vient d'obtenir un bac français en classe de première générale.

La première place de sa série était clairement un objectif que la jeune athlète s'était fixée. « Il y avait deux objectifs clairement

énoncés. Un depuis longtemps, celui de descendre sous les 30 secondes au 50m nage libre, sachant que son record personnel jusque là était de 30''96 », s'est réjoui son entraîneur. Et ce dernier de citer le deuxième objectif que le staff s'était

fixé. « Quand on a vu la composition des séries, l'objectif était de remporter la série, c'est ce qu'elle a fait brillamment en 29''60. » Et sa mère, Bérengère Bardin de rajouter : « Elle a amélioré son record personnel réalisé il y a 7 mois, d'une seconde et 36 centièmes. Une progression remarquable pour cette nageuse qui n'a que 2 ans d'entraînement derrière elle. »

Très satisfaite de sa performance, la nageuse comorienne nous a confié à chaud ses premières impressions. « Ma course de ce matin s'est bien passée, j'ai réussi à atteindre mon objectif qui était de passer sous les 30 secondes. » Et de nous donner des explications sur le déroulé de la course : « Je suis partie plus vite que d'habitude et j'ai réussi à maintenir à peu près jusqu'à la fin. Quand je suis arrivée, je n'ai pas vu mon temps, mais après j'ai réalisé. »

Imtiyaz

## GOUVERNORAT D'ANJOUAN

## Deux femmes nommées Déléguées à Dar-Nadja

40% des délégués anjouanais sont des femmes. Mounia Ahamadi nommée Déléguée au bien-être social et porte-parole de l'exécutif et Tislam Mohamed Déléguée au tourisme et au patrimoine culturel. Malgré leurs différences de parcours et d'expérience, ces deux femmes partagent une vision commune, celle du développement du tourisme et la préservation du patrimoine culturel, etc.

Originaires de Tsembhou et Mutsamudu, ces deux femmes représentent 40% des délégués de l'exécutif de l'île d'Anjouan. Tislam Mohamed, la benjamine de l'équipe laisse entendre qu'elle va apprendre dans ce nouveau milieu. Titulaire d'une licence en droit à l'université des Comores, cette ancienne employée de la Sonelec est sociable et coopérative. « Je vais apprendre et mettre en œuvre mon savoir-faire, tout en appelant les jeunes femmes à s'intéresser à la politique », déclare celle qui appelle la ville de Mutsamudu et le reste de l'île à s'impliquer davantage dans la construction de la nation. Diplômée en sciences politiques et économie, Mounia Ahamadi, puisque c'est d'elle qu'il s'agit, est une chevronnée de la politique avec une solide expérience en tant que cadre du ministère du tourisme et de la culture. Elle est connue pour son implication dans la communauté.

Malgré leurs différences de parcours et d'expériences, elles partagent une vision commune, celle de

l'avenir de leur île. Elles ont souligné l'importance du bien-être social dans la société comorienne, ainsi que le développement du tourisme et la préservation du patrimoine culturel. L'annonce de la nomination de Mounia Ahamadi et Tislam Mohamed a été bien accueillie par l'opinion. Beaucoup y voient un signal en faveur de l'égalité des genres et une preuve que les femmes ont leur place dans les instances décisionnelles.

« C'est une grande avancée pour la parité et la représentativité des femmes dans notre société. Ces nominations prouvent que les fem-

mes peuvent jouer un rôle clé dans la construction de notre nation et dans la prise de décisions importantes », se réjouit Halima, une enseignante originaire de Mutsamudu. Le gouverneur de l'île d'Anjouan, Dr Zaidou Youssouf, salue le dynamisme et l'engagement de ces deux femmes. « Nous croyons fermement en l'égalité des genres et nous sommes convaincus que la diversité dans nos instances décisionnelles est un moteur essentiel de progrès et de développement de notre pays », renchérit-il.

Younès



Les deleguées de Dar Nadja.

## AVIS DE PUBLICATION

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) aux Comores informe le public qu'il a lancé un appel d'offres pour le recrutement d'une société de sécurité et gardiennage de la Maison des Nations Unies et des résidences du personnel international des Nations Unies en fonction aux Comores, dans le cadre d'un accord à long terme (LTA).

**L'intégralité de la publication ainsi que les termes de référence en français sont accessibles à travers les liens ci-après :**

\* **UNGM**  
<https://www.ungm.org/UNUser/Notice/242633>

\* **PROCUREMENT NOTICES**  
[https://procurement-notices.undp.org/view\\_negotiation.cfm?nego\\_id=23276](https://procurement-notices.undp.org/view_negotiation.cfm?nego_id=23276)

Le dossier complet ainsi que les instructions y afférentes peuvent être téléchargés suivant les liens de publication ci-dessus.

Toutes les demandes d'informations doivent être envoyées à l'adresse de messagerie : [achats.km@undp.org](mailto:achats.km@undp.org)

Une visite du site et une conférence préparatoire seront organisées le 15 août 2024 à partir de 10H00 à la maison des Nations Unies sise à Hamramba-Moroni.

Toutes les entreprises intéressées doivent confirmer par courriel ([achats.km@undp.org](mailto:achats.km@undp.org)) leur participation à la conférence préparatoire.

**Adresse de dépôt des offres en ligne unique :**

Les offres peuvent être soumises uniquement en ligne par le système Quantum du

PNUD à travers le lien suivant : <https://idcs-950009d4c7154de7b9a4acb69ea50742.identity.oraclecloud.com/ui/v1/signin> puis rechercher la négociation en utilisant le numéro de référence : UNDP-COM-00137 avec votre propre mot de passe au plus tard : **à la date et à l'heure indiquée dans le système.**

- Référence du dossier dans Quantum : UNDP-COM-00137
- BU : COM10

Veillez-vous inscrire à l'appel d'offres pour recevoir les modifications ou les mises à jour y relatif.

Si vous n'êtes pas encore enregistré dans le système, vous pourrez le faire et suivre les instructions de l'enregistrement étape par étape comme spécifié dans le guide téléchargé dans la plateforme via le lien suivant : <https://estm.fa.em2.oraclecloud.com/fscmUI/faces/PrcPosRegisterSupplier?prcBuld=300000280272974&lang=fr>



## HISTOIRE :

# Ali Soilihi Mtsashiwa, l'homme de la révolution introuvable

*Le 03 Août, il y a quarante-neuf ans, Ali Soilihi Mtsashiwa fomentait le premier coup d'Etat des Comores. Né le 7 janvier 1933 à Majunga, Ali Soilihi est le fils d'un grand notable de la ville de Ntsoudjini et ancien conseiller général et d'une mère originaire de Chouani. Il grandit à Madagascar où il fait ses études primaires et secondaires. Il accède au lycée Gallieni mais pour des raisons méconnues, il est renvoyé de la classe de seconde.*

Il retourne alors aux Comores où il devient secrétaire administratif. En 1958, il réussit le concours d'entrée au Lycée agricole d'Ambatobe de Tananarive où il obtient un diplôme de Technicien supérieur d'Agriculture. Une fois diplômé, il revient aux Comores et travaille dans le secteur agricole pendant deux ans. Après un stage au Bureau pour le développement de la Production Agricole (BDPA) à Moroni, il obtient une bourse et part en France où il entre en stage à l'Institut Agronomique Tropical de Nogent sur Marne (Val-de-Marne) puis à l'Institut d'Etudes du Développement Economique et Social (IEDES). C'est pendant sa formation en agriculture qu'Ali

Soilihi s'intéresse aux écrits sur la théorie politique et notamment au marxisme.

Personnage charismatique, assassiné par les mercenaires le 29 mai 1978, Ali Soilihi a été un homme politique ayant appartenu à l'élite politique comorienne des années 60. La révolution qu'il a conduit du 03 août 1975 au 13 mai 1978 a bouleversé la société traditionnelle comorienne, inquiété l'ancienne puissance coloniale et suscité des espoirs à toute une génération. Ses discours et ses actes ont contribué à faire de lui une des figures mythiques de l'histoire politique contemporaine des Comores. Son projet révolutionnaire a entraîné une immense espérance mais aussi beaucoup de réserves et d'oppositions. Ali Soilihi passe aujourd'hui pour un héros pour beaucoup de jeunes qui ne l'ont d'ailleurs pas connu, et pour un despote pour des anciens qui ont vécu sa gouvernance.

Il reste une référence pour l'histoire contemporaine des Comores dans la mesure où ceux qui l'ont succédé n'ont jamais pu mettre en place un projet de société où les citoyens se reconnaîtraient en dehors de leurs origines insulaires ou autres. Actuellement le projet



soilihiste est l'apanage de certains jeunes de la diaspora, sans réel prise avec la situation présente d'un monde en pleine ébullition. L'histoire de celui que les gens

appellent le « père de la révolution », reste à écrire comme d'ailleurs l'histoire des Comores dans son ensemble.

Mmagaza

## Numéros utiles

### Police

Moroni: 764 46 64  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

### Gendarmerie

Moroni: 764 49 92  
Fomboni: 772 01 37  
Mutsamudu: 771 02 00

### Immigration

Ngazidja: 773 42 86  
Anjouan: 771 01 73  
Moheli: 772 01 37

### Aéroport

Hahaya: 773 15 95  
Ouani: 771 07 31  
Moheli: 772 03 71

### Port maritime

Moroni: 773 00 08  
Moheli: 772 02 57  
Anjouan: 771 01 43

### Hopitaux

Moroni: 773 25 04  
Fomboni: 772 03 73  
Mutsamudu: 771 00 34

### Banques

BIC: 773 02 43  
Eximbank: 773 94 01  
Banque centrale: 773 10 02  
SNPSF: 773 43 43  
Meck: 773 36 40

### MAMWE

Moroni: 773 48 00  
Mutsamudu: 771 02 09  
Fomboni: 772 05 18



Meck-Moroni

## COOP-CA MECKMORONI

Société coopérative avec Conseil d'Administration MECK-MORONI  
B.P 877, Moroni Route de la Corniche, Ngazidja - Union des Comores  
Tel: (+269) 773 27 28 / (+269) 773 82 83



UNIVERSITÉ DES COMORES

## Bourses au mérite Twamaya ya Maudu

La Meck-Moroni, en partenariat avec l'Université des Comores (UDC), lance l'édition 2024 du programme de bourses d'étude au mérite Twamaya ya Maudu, destiné à soutenir financièrement les enfants brillants des clients-membres de la Meck-Moroni, poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur, en donnant la priorité à ceux dont la situation personnelle s'avère difficile.

### 1) Critères d'éligibilité

- Etudiant ayant eu une mention **assez bien, bien ou très bien** à l'examen du **baccalauréat, de la licence 3, ou du diplôme universitaire de technologie** durant l'année 2023/2024
- Disposant d'une préinscription ou d'une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur
- Membres de la Meck-Moroni ou dont le responsable légal est membre de la Meck-Moroni.
- Les étudiants bénéficiant d'un autre type de bourse, ne pourront pas prétendre à ce programme.

### 2) Inscription

Le dossier d'inscription est à retirer au service communication de la Meck-Moroni ou à télécharger sur la page Facebook officiel Meck-Moroni.

### Dépôt des dossiers

Pièces à produire :

- ✓ Une photocopie de la carte d'identité
- ✓ Une photocopie d'une attestation de validation du diplôme
- ✓ Une photocopie du relevé de notes des examens
- ✓ Une photocopie des bulletins trimestriels de la classe de Terminale (pour les bacheliers)
- ✓ Une photocopie du carnet du membre ou du carnet du représentant légal
- ✓ Un acte de naissance (pour attester de la filiation du représentant légal)
- ✓ Un curriculum vitae ne dépassant pas deux pages dactylographiées
- ✓ Une photocopie de l'inscription ou de la préinscription à l'université
- ✓ Le dossier de candidature dûment rempli.

Des documents supplémentaires seront à joindre selon votre situation personnelle (**lire attentivement le dossier de candidature**).

Les dossiers seront envoyés à l'adresse suivante : Bourse d'étude Twamaya ya Maudu, Secrétariat de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit ya Komor-Moroni, BP 877, Route de la Corniche, Hankounou, Moroni, Ngazidja, Union des Comores. Tél : 773 27 28/ 773 82 83/ **au plus tard le 17 Août 2024 à 11H30**